

Que les musulmans se désolidarisent du Coran, et nous les croirons sincères



Madrasa, école islamique au Nigéria.

Les écoliers sont enchaînés pour qu'ils ne puissent pas s'échapper jusqu'à ce qu'ils puissent réciter le coran par coeur !

LA BARBARIE DANS

LE CORAN

Par **Abbas Abdelnour**, ancien imam, diplômé de l'université islamique d'al-Azhar au Caire et docteur ès lettres de la Sorbonne à Paris.

[Depuis le début de cette semaine, les responsables du culte musulman squattent les plateaux de télévision et les autres médias pour nous rabâcher le message suivant : « Nous condamnons la barbarie des djihadistes. Les atrocités qu'ils commettent n'ont rien à faire avec l'islam. Etc. » Nous leur demandons : Êtes-vous prêts à condamner les versets coraniques qui incitent à la violence, à la haine, à la barbarie ? Avant

de condamner formellement, *taqiya oblige*, et par convenance, pour innocenter l'islam et pour se désolidariser des islamistes qui ont décapité notre concitoyen Hervé Gourdel, il faut d'abord nettoyer devant sa porte, réviser les textes sacrés de l'islam et réformer radicalement l'enseignement religieux. Le texte suivant fut écrit en 2004 par un ancien imam qui a renoncé à l'islam après avoir compris la vérité de cette croyance. Etant toujours d'actualité, nous le publions pour leur rappeler où se trouve le terreau de la barbarie et où se nourrissent les djihadistes.]

Truffé d'imprécations guerrières et de préceptes moraux dégradants, le Coran fait de l'islam une croyance que l'on est en droit, et même en devoir, de redouter, d'autant plus que sa pratique s'avère inadmissible au regard des exigences de notre époque. L'horreur peut surgir dès qu'un musulman décide d'agir conformément à certains préceptes de ce livre. Plus grave encore, l'effet d'un examen critique de ses enseignements est dévastateur tant au niveau de la croyance qu'à celui de leur mise en pratique. Outre les incohérences, les contradictions et les bizarreries qu'on y observe, ce recueil regorge de propos barbares et indignes de l'homme, du prophète Mahomet et même d'Allah lui-même. Sans prétendre être exhaustif, je me limite à quelques échantillons.

Le Coran dénigre la confiance en soi

À bien lire le Coran posément, avec recul et en détail, l'examinant à la loupe, on s'aperçoit, car on le découvre, que son plus grand ennemi, c'est la confiance en soi ou la foi en l'homme. La foi en l'homme est une présomption et un crime impardonnable de vanité. *Ils disaient : Si nous avions dû obtenir quelque avantage de toute cette affaire, certes nous n'aurions pas été défaits ici. Rappelle : Si vous étiez restés dans vos maisons, ceux dont le trépas était écrit là-haut seraient-ils venus succomber à ce même endroit. (3, 154)* Ce ne sont pas les combattants qui ont tué les polythéistes dans leur guerre avec eux, mais c'est Allah seul qui les aura

exterminés. De même, ce n'est pas Mahomet, dit le prophète, qui lançait des flèches, le lanceur c'était Allah lui-même. *Ce n'est pas vous qui les tuez, c'est Allah. Quand tu lançais (un trait), ce n'est pas toi qui le lançais, c'était Allah.* (8, 17) D'ailleurs, ni vous, lecteurs, ni moi n'avons aucun pouvoir sur les idées qui traversent nos esprits ou les sentiments de nos cœurs. *Sachez que Allah se glisse entre l'homme et son cœur* (8, 24), ce qu'il est avisé et subtil ! *Pourquoi Allah vous torture-t-il pour vos péchés ? Vous n'êtes que des hommes, une partie de ce qu'il a créée. Il absout qui il veut et châtie qui il veut.* (5, 18) Ô croyants ! *Ceux qui associent sont immondes ; cette année expirée, ils ne doivent pas s'approcher de l'oratoire sacré.* (9, 28) Il aurait été fort possible de remplacer ce mot par un autre plus significatif, mais moins insultant, de sorte, au moins, qu'il convienne au caractère inimitable attribué au Coran, ce recueil prétendument supérieur à l'intelligence. Le Coran ou plutôt son auteur, veut-il bien, qu'avec une telle offense, une expression si ignoble, nous puissions imaginer les autres et réaliser le noble projet de notre renaissance ? Est-ce avec une notion aussi abominable qu'il conçoive l'avenir de nos relations avec l'autre. Autre parce qu'il exprime une conception différente de la nôtre, au sujet des convictions et de la pratique religieuse, donc de la doctrine ? Hélas, je vois, ici, l'application d'un proverbe arabe qui dit : « *L'intérêt est une maladie.* » Effectivement, même Allah, dans le Coran, n'en serait pas exempt. C'est désolant !³. Le Coran détruit la liberté individuelleLa destruction de la liberté individuelle fait partie des préceptes barbares diffusés dans le Coran. *Aucun croyant, aucune croyante n'ont le choix de leurs affaires si Allah et son prophète en ont décidé autrement.* (33, 36) C'est ainsi que le Coran asphyxie l'épanouissement personnel en privant l'individu de toute initiative. L'être humain est contraint à la soumission dans l'islam. (2, 208). Il est soumis à l'esclavage envers le dieu du Coran et son prophète. *Quelles sont les paroles des croyants quand on les appelle devant Allah et son prophète*

afin qu'ils décident entre eux ? Ils disent : 'Nous avons entendu et nous obéissons'. (24, 51). Le croyant musulman doit devenir un simple robot. Il n'a pas le choix. Sa liberté est confisquée, voire spoliée. Il est contraint à l'obéissance aveugle d'une idéologie totalitaire.4. Le Coran appelle les musulmans à combattre les non musulmans

1. J'aurai bien souhaité que le Coran ne qualifie pas le polythéiste d'*immonde*. Je croyais qu'étant plus grand et plus noble, son auteur n'intégrerait pas un tel terme, si insupportable, dans son texte dit sacré, et ne l'attribuerait pas même à un de ses adversaires. Personnellement, j'ai honte d'utiliser ce terme et de prononcer ce mot. Je refuse catégoriquement qu'il figure dans mes écrits. Comment pourrai-je l'appliquer à un être humain, comme moi, ayant le droit absolu de pratiquer et de jouir de sa liberté de pensée, même si nous n'avons pas la même opinion. Il m'est également difficile d'admettre que Dieu ou Allah, qu'on dit clément et miséricordieux, puisse même envisager de prononcer une telle parole et bien plus la fasse descendre du ciel dans un Coran et qu'ainsi nous devions l'utiliser en récitation dans nos prières et nos pratiques cultuelles. Il n'est pas concevable qu'on ait osé attribuer à Allah une telle aberration, un tel mépris pour une grande partie de l'humanité, c'est pour le moins discourtois.
2. Le Coran ne considère pas le polythéiste ou l'associationniste, c'est-à-dire le chrétien, comme un être humain. Il le relègue loin au-dessous de la dignité de l'homme. Il professe à son égard une opinion très dégradante, à l'opposé de toute version culturelle équilibrée.

2. Le Coran méprise la dignité de l'homme

1. Ces échantillons du texte coranique dessinent clairement le portrait d'un dieu tyrannique, tortionnaire et belliqueux. D'autres exemples illustrent maints aspects de cette barbarie dans le Coran. Ils sont aussi ignobles et abominables que le précédent.

La guerre contre les non musulmans fait également partie de la barbarie du Coran. Cette idéologie de mort frappe les mécréants que sont les chrétiens et les juifs, mais aussi les apostats. Il ordonne aux musulmans de terroriser les non musulmans pour le compte d'Allah. Voici quelques-unes de ces injonctions aberrantes qui abondent dans le soi-disant livre saint de l'islam :

- *Tuez-les partout où vous les rencontrez. (2, 191)*
- *Ils aimeraient vous voir incrédules comme ils le sont eux-mêmes, et que vous soyez ainsi semblables à eux. Ne prenez donc aucun protecteur parmi eux jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le chemin d'Allah. S'ils se détournent, saisissez-les ; tuez-les partout où vous les trouverez. (4, 89)*
- *Tuez-les polythéistes, partout où vous les trouverez ; capturez-les, assiégez-les, dressez-leur des embuscades. (9, 5)*
- *Frappez de terreur l'ennemi d'Allah et le vôtre. (8, 60)*
- *Combattez- (tuez-) les (les non musulmans). Allah les châtiara (tourmentera) par vos mains. (9, 14)*
- *Je veux jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants. Frappez sur leurs cous ; frappez-les tous aux jointures. Ce n'est pas vous qui les avez tués, mais c'est Allah qui les a tués. (8, 12-17)*
- *O vous qui croyez ! Combattez ceux des mécréants qui vivent dans votre voisinage immédiat. Qu'ils éprouvent votre rudesse. Sachez qu'Allah est avec ceux qui craignent. (9, 123)*

– Lorsque vous combattez les impies, un bon coup sur la nuque. Une fois assommés, serrez-leur bien la chaîne, faire grâce ou rançonner. (64,4)

Plus cruel encore est ce verset coranique qui prescrit la mutilation des ennemis.

Ceux qui font la guerre à Allah et à Mahomet et sèment le désordre sur terre, seront punis par l'exécution ou la crucifixion ou l'ablation des mains et des pieds opposés ou le bannissement de leur pays, à l'exception de ceux qui se seront repentis avant que vous les ayez en votre pouvoir. (5,33)

Voilà une des très nombreuses consignes que donne à ses adeptes le soi-disant clément et miséricordieux dieu du Coran ! Qui peut prétendre attribuer à cet Allah la prescription de pareils châtements en le faisant passer pour un monstre ?

5. Le Coran établit un statut esclavagiste de la femme

Une vision obscurantiste et méprisante de la femme se dégage des différents enseignements qui y figurent.

a) Le Coran la méprise et la considère, de façon dégradante, comme un simple champ de labour, c'est-à-dire une pièce de terre, au service de l'homme qui en dispose à son gré. *Vos femmes sont pour vous un champ de labour : allez à votre champ comme vous le voudrez. (2, 223)* Puisqu'elle doit une obéissance absolue à son époux, la femme, devenue esclave, est tenue à une disponibilité totale. Elle n'a pas le droit de se refuser à son conjoint s'il la convoite, « *fût-ce même sur le dos d'un chameau* ». Si un homme appelle sa femme pour son propre plaisir, elle devra obéir même si elle se trouve « *sur le bord supérieur d'un four embrasé* ». Le Prophète ajoute dans un autre hadîth cité par Ghazali : *Si j'ordonne à quelqu'un de se mettre à genoux, je donnerai cet ordre à la femme de le faire devant son mari, car il jouit d'un grand droit sur elle.*

b) Ce mépris se manifeste également dans la désastreuse polygamie consacrée dans le Coran. Il fait de l'homme un être charnel esclave de ses pulsions sexuelles. Chaque fois que l'homme lance un regard de convoitise ou de concupiscence sur une femme, le Coran lui accorde le droit de l'épouser. Le terme arabe *nikah* qu'on traduit en langues occidentales par le mot *mariage*, signifie littéralement en arabe *fornication*. « *Epousez (plutôt forniquez ou possédez) autant qu'il vous plaît de femmes : par deux, par trois, par quatre... et celles que vos mains droites ont acquises...* » (4, 3) L'auteur de cet enseignement, fut-il un dieu, un homme comme Mahomet ou n'importe qui, était-il totalement inconscient des grandes calamités qu'une telle polygamie, qu'une telle débauche, peut engendrer ? A-t-il pensé à l'épouse qui se trouve condamnée à vivre en permanence, dans l'angoisse, la détresse, et la peur de voir une, deux et même trois concubines, venir un jour s'installer dans sa demeure et partager tout avec elle ? Quel est ce législateur qui, instaurant cette polygamie, ne cherche qu'à protéger et même à promouvoir les instincts dévoyés ? A-t-il pensé aux enfants issus de ces ménages polygames et à la délinquance à laquelle ils seront condamnés, parce qu'ils auront vécu et grandi dans des conditions conflictuelles et dans un environnement psychique tendu en permanence ?

c) Outre cette polygamie et les conséquences désastreuses qui en découlent, le Coran accorde à l'homme le droit de réprimander, voire de battre sa femme, mais aussi d'abandonner l'alcôve. *Vous réprimanderez celles dont vous aurez à craindre la désobéissance ; vous les reléguerez dans des lits à part ; vous les battrez...* (4, 34) Est-ce que le recours à la violence pour corriger une femme est véritablement un enseignement *divin*, messieurs les « doctes de la loi » ? Qui d'entre vous accepterait que son père applique une telle brutalité à l'encontre de sa mère ? Dans quelle barbarie le Coran nous embarque ? Quelle société, autre que la société musulmane, peut encore tolérer un droit octroyé à l'homme d'utiliser la violence à l'égard de son épouse ? Dans quel déchirement

psychologique se trouve la femme musulmane qui vit dans la crainte permanente d'être battue par son mari ?

d) La répudiation abusive des femmes fait aussi partie de cette barbarie coranique. Le Coran la considère comme un droit discrétionnaire appartenant à l'homme seul. Il lui suffit de dire trois fois à son épouse *Anti tâliq* (tu es répudiée) pour que la dissolution du lien conjugal entre aussitôt en vigueur. *La répudiation peut se faire deux fois : alors ou bien la femme est gardée honnêtement ou bien renvoyée avec générosité. Si un mari répudie sa femme trois fois, il ne lui est permis de la reprendre que lorsqu'elle aura épousé un autre mari, et que celui-ci l'aura répudiée à son tour. Telles sont les bornes que Dieu déclare aux hommes qui entendent...* (2, 229-230)

Les exégètes *bavards* qui interprètent ces versets estiment que l'homme a le droit de répudier son épouse sans justifier son acte par un motif quelconque. Il est également de son droit de la reprendre après une première et une deuxième répudiation. Cependant, s'il la répudie une troisième fois, il ne pourra plus la reprendre avant qu'elle ne se marie avec un autre homme dit « le délieur » (*al-mohallil*) qui la répudie à son tour. Ce législateur divin était-il si borné et ne pouvait-il prévoir d'autres moyens plus nobles et plus humains pour légiférer dans ce domaine ? [Ndt. Le musulman porte atteinte à lui-même, à ses enfants ainsi qu'à sa réputation, s'il répudie sa femme qu'il ne peut récupérer *qu'après qu'elle ait épousé un autre et goûté à son organe mielleux*, selon les propres termes d'un hadith de Mahomet.]

d) Le Coran légitime une supériorité barbare de l'homme sur la femme et la justifie en vertu d'un précepte divin. *Les hommes sont supérieurs aux femmes à cause des qualités par lesquelles Allah a élevé les uns au-dessus des autres* (4, 34). En même temps, il stipule l'infériorité de la femme face à l'homme dans le témoignage en justice. Devant les tribunaux, la femme toute seule ne pourra pas témoigner comme l'homme. *Si vous ne trouvez pas deux hommes, appelez-en un seul et deux femmes*

parmi celles qui sont habiles à témoigner (2, 282). C'est ainsi que le Coran humilie clairement la femme et met en question sa capacité mentale. La valeur du témoignage d'une femme, quel que soit son statut social, équivaut à la moitié de celui d'un homme, fût-il analphabète ou grand intellectuel.

e) Cette humiliation coranique de la femme s'étend également à la question de l'héritage. Dans le partage des biens entre les enfants, un garçon hérite le double de sa sœur. *Si (les héritiers) sont des frères et sœurs, le fils aura la portion de deux filles. (4, 11 et 176)* Une société qui n'accorde à la femme ni honneur ni égalité ni considération, mais plutôt infériorité, discrimi-nation, mépris et humiliation, est-elle digne et capable d'entrer dans la modernité et rejoindre le monde civilisé ?

6. La barbarie à l'égard d'Allah

a. Le Coran place Allah au service de la personne de Mahomet

Le Coran tient des propos barbares à l'égard d'Allah et le prophète Mahomet, lesquels s'avèrent déconcertants et choquants. Le verset 56 de la sourate 33 stipule de façon extrêmement bizarre qu'*Allah et ses anges prient sur le prophète*. Il ordonne aux fidèles de faire de même : *Priez sur lui (Mahomet) et adressez (lui) vos saluts*. Comment pouvons-nous imaginer qu'Allah, le grand Dieu, le Tout puissant, daigne prier « sur » (pour) Mahomet et soit assigné à son service, alors que celui-ci se déclare faire partie du commun des mortels : *Je suis un homme comme vous et rien d'autre. (8, 110)* et se considère comme *un serviteur d'Allah. (2, 23)*.

Par conséquent, les prières attribuées à Allah comme à ses anges s'opposent à toute la conception rationnelle que prône l'islam et dont il s'enorgueillit.

Pire encore, le Coran rabaisse le même dieu et le considère comme un simple individu ayant besoin de jurer pour prouver que Mahomet est un envoyé. *J'en jure par le Coran sage que tu (Mahomet) es du nombre des envoyés* (36, 1-3). Ce même dieu prête serment sur la vie de Mahomet pour confirmer ses déclarations : *Par ta vie, ô Mahomet, ils étaient étourdis dans leur ivresse.* (15, 72)

b. Le Coran divinise Mahomet

Cette projection barbare d'Allah dans le Coran ne se dissocie pas d'une autre barbarie coranique qui divinise Mahomet et le place au-dessus de ce même dieu. Dans la sourate (49, 3), le Coran associe d'abord Mahomet à Allah, avant d'inciter les fidèles à lui adresser leurs hommages et dévotions, et dans la sourate (48, 8-10), à l'adorer.

La barbarie du Coran atteint son paroxysme avec les privilèges exorbitants qu'il accorde à Mahomet en tant qu'individu. Sans exiger de lui qu'il se conforme aux préceptes coraniques, il l'autorise à se comporter selon son bon plaisir, notamment dans le domaine sexuel et de ses relations avec les femmes. La polygamie coranique est limitée à quatre épouses, mais Mahomet a le droit d'être super polygame. Il peut épouser autant de femmes qu'il veut et favoriser telle ou telle épouse de son harem. En outre, il peut convoiter et jouir de toute esclave ou captive de guerre, comme il est autorisé à épouser toute femme croyante qui s'offre à lui :

Ô toi, le Prophète ! Nous avons déclaré licites pour toi les épouses auxquelles tu as donné leur douaire, les captives qu'Allah t'a destinées, les filles de ton oncle paternel, les filles de ton oncle maternel, les filles des tantes maternelles – celles qui avaient émigré avec toi – ainsi que toute femme croyante qui s'offrirait à toi, pourvu que tu ais voulu l'épouser. Ceci est un privilège qui t'est accordé, à l'exclusion des autres croyants. Nous savons ce que nous leur avons imposé au sujet de leurs épouses et de ce que leurs

mains droites ont acquis (esclaves et captives), de manière à ce que tu ne ressenties aucune gêne. (33, 50).

7. La barbarie du Coran s'étend aussi à d'autres domaines

Le Coran ne se contente pas de ces enseignements abominables. Hélas, d'autres incorrections et grossièretés, plus graves encore, y figurent. En voici quelques exemples :

– L'amputation de la main des voleurs. *Vous couperez la main des voleurs, homme ou femme, en punition de leur crime. C'est la peine qu'Allah a établie à leur rencontre. Il est puissant et sage. (5, 38).* Fait-elle partie de la loi de Talion ? Est-ce que c'est un enseignement digne d'un dieu dit clément ou miséricordieux, ou le précepte d'un dieu vengeur, belliqueux et sanguinaire ?

– Les prisonniers de guerre doivent être tués. *Il n'a jamais été donné à un prophète de faire des prisonniers sans commettre de grands massacres sur la terre. (8, 67).* Allah souhaite-t-il véritablement un tel génocide et choisit-il des prophètes génocidaires ?

– La flagellation des adultères, plutôt leur lapidation jusqu'à la mort devant bon nombre de témoins. *Vous infligerez à l'homme et à la femme adultères cent coups de fouet à chacun. Que la compassion ne vous entrave pas dans l'accomplissement de ce précepte d'Allah, si vous croyez en Dieu et au jour dernier. Que le supplice ait lieu en présence d'un certain nombre de croyants. (24, 2)* Est-ce une preuve de clémence ou de barbarie ?

– Les châtiments collectifs dont parle le Coran s'opposent d'une part au concept d'Allah, réputé équitable et juste, et d'autre part, à toutes les lois et les traditions qui les interdisent. Or, selon le Coran, Allah aurait commis des génocides : *Il n'est point de cité que nous ne détruisions ou à laquelle nous n'infligions des tourments cruels. Cela figure textuellement dans l'Écriture. (17, 58)*

– La cruauté du dieu du Coran laquelle découle des châtiments collectifs est manifeste dans plusieurs versets coraniques. Si un peuple rejette le messenger du dieu Allah et son message, celui-ci le détruit. *Ton seigneur n'abolit point les cités avant d'envoyer dans leur métropole un messenger pour réciter aux hommes nos versets. Nous ne détruisons les cités que si leurs habitants sont iniques.* (20, 59)

La même cruauté et le même esprit de vengeance du dieu coranique éclatent dans d'autres versets.

– *Nous avons fait périr avant vous des générations lorsqu'elles se montrèrent injustes.* (10, 13)

– *Oui, nous leur enverrons la chamelle, comme une sédition pour eux ; guette-les et sois patient ! Annonce-leur que l'eau doit être partagée entre eux et qu'il appartient à chacun de boire à son tour. Ils appelèrent alors leur compagnon. Celui-ci prit son couteau et trancha les jarrets de la chamelle. Comme j'ai châtié et comme j'avais averti ! Nous avons envoyé contre eux un seul Cri et ils devinrent semblables à l'herbe desséchée d'un enclos.* (54, 28-31)

– *Ils dirent : 'Quel que soit le signe que tu nous apportes pour nous ensorceler, nous ne croirons pas en toi !' Nous avons envoyé contre eux l'inondation, les sauterelles, les poux, les grenouilles et le sang, comme signes intelligibles. Mais ils étaient, certes, remplis d'orgueil ! C'était un peuple criminel ! ... Nous nous sommes vengés d'eux, nous les avons engloutis dans l'abîme parce qu'ils ont traités nos signes de mensonges et qu'ils ne s'en souciaient pas.* (7, 132-136)

– *N'as-tu pas vu comment ton seigneur a traité les hommes de l'éléphant ? N'a-t-il pas détourné leur stratagème, envoyé contre eux des oiseaux sauvages qui leur lançaient des pierres d'argile ? Il les a ensuite rendus semblables à des tiges de céréales déjà mâchées.* (105,. 1-5)

Il convient également de mentionner que la sourate 33 (Les coalisés) du Coran comprend à elle seule une mine de propos effrayants devenus une source fondamentale du droit et des enseignements de l'islam : Révocation et interdiction de l'adoption (v. 4, 5 et 40) – Négation de la liberté individuelle (v. 6 et 13) – Clausturation des femmes (v. 33) – Installation d'un rideau pour parler aux femmes (v. 53) – Foulard islamique (v. 59) – Polygamie sans restriction du nombre (v. 50) – Pouvoir discrétionnaire sur les femmes du prophète (v. 28) – Jalousie posthume de Mahomet (v. 53) – Justification de l'inceste (v. 33) – Extermination des juifs Banou Qoraïza (v. 26) – Liquidation, expulsion des juifs de Khaybar et confiscation de leurs biens (v. 27) – Châtiment douloureux pour les infidèles v. 8) – Malédiction d'Allah sur les infidèles (v. 61, 64, 65), c'est-à-dire sur ceux qui osent adopter une position critique ou sceptique vis-à-vis du Coran.

Bref, c'est sans opposition ni contestation que les musulmans acceptent tous ces préceptes et tant d'autres menant à des attitudes et des conduites encore plus graves. Ils ont considéré tout cela comme une révélation descendue du ciel. Face à ces ordres divins, il ne faut que se prosterner. Comment pouvons-nous alors entrer dans un nouveau millénaire sans expulser toutes ces eaux grasses, nous libérer de toutes ces hardes, de tous ces fardeaux, notamment en rejetant toute cette barbarie que le Coran nous a infligée ? N'a-t-il pas également consacré en nous toutes ces aberrations, avec la complicité des cieux et de la terre ? En effet, la mentalité défaitiste a immobilisé la doctrine dans le temps, et le mouvement de ce temps qui était la fierté des Arabes s'est détraqué. C'est ainsi que nous avons chaviré, et le temps a, du même coup, déraillé avec nous. Hélas ! Le temps écoulé ne revient plus ! Ses aiguilles ne feront jamais marche arrière ! Ce qui est perdu est perdu.

Malek Sibali

Texte publié dans *L'Islam, sacrée violence – Textes*

Fondateurs, de Malek SIBALI, Editions de Paris. 2011